Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **24 (1978)**

Heft 12

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

APPEL

aux Suissesses
et Suisses de l'étranger touchant l'action nationalité.

Dans cette publication, en décembre 1976, nous vous avions rendus attentifs aux modifications législatives qui sont entrées en vigueur au 1er janvier 1978, offrant la possibilité aux enfants de mère suisse et de père étranger d'obtenir la nationalité de leur mère à côté de celle de leur père, pour autant:

a) qu'ils naissent en Suisse
b) que leur mère soit Suissesse par filiation
c) que les parents aient leur domicile légal en Suisse à la naissance de l'enfant.

Une clause rétroactive, expirant au 31 décembre 1978, a permis aux enfants déjà nés de bénéficier de cette possibilité pour autant qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de 22 ans révolus.
De nombreuses réactions nous sont parvenues des milieux suisses de l'étranger, indiquant dans la majorité des cas, que les décisions prises sont discriminatoires. La Commission des Suisses de l'étranger saisie de ce problème lors de sa séance ordinaire tenue dans le cadre du 56e Congrès des Suisses de l'étranger à Einsiedeln, a pris une résolution qui a été publiée dans la présente revue en septembre 1978, prévoyant une modification de l'article constitutionnel 44 chi 3, soumise à l'ensemble des sociétés suisses de l'étranger pour prise de position. En cas de réponse positive de ces dernières, une initiative parlementaire sera lancée.
La décision de chaque société suisse sera fort représentative, car elle donnera les éléments en faveur ou contre le projet de modification et apportera des notions de droit comparé qui nous sont indispensables.
Il va sans dire que les séances de discussions au sein des sociétés sont ouvertes à chaque Suisse de l'étranger, membre ou non, et nous comptons tout particulièrement sur la participation des Suissesses qui ont œuvré en ce problème pour faire connaître leur avis.
Prenez donc sans plus tarder contact avec la société suisse de votre endroit, dont vous trouverez le nom et l'adresse dans les pages de couleur de la présente publication.
Au cas où elle ferait défaut, adressez-vous à votre représentation officielle qui vous la communiquera très volontiers. L'avis des sociétés touchant ce problème important pour la 5e Suisse devant être remis à notre Secrétariat durant le premier trimestre 1979, prenez dès maintenant contact, car nous sommes certains que vos expériences seront précieuses.

Secrétariat des Suisses de l'étranger

Coin du livre

Modern Switzerland, publication récente en anglais, de 531 pages, relié et richement illustré, qui peut être commandé pour US $ 23.00 chez son éditeur Sposs, Inc. (Society for the Advancement of Science and Scholarship), 835 Page Mill Road, Palo Alto, California 94304, USA, et pour la Suisse chez la librairie Hans Huber, Case postale, CH–3000 Berne 9. C'est une collection de 26 articles sur les différents aspects de la Suisse actuelle par des auteurs experts. Dans sa préface l'ancien Conseiller fédéral Willy Spühler en dit: «Je crois que ce livre remplit une lacune et qu'il ne communiquera pas seulement des connaissances mais développera aussi la compréhension mutuelle.» (Suite page 23)

Service suisse des Ondes courtes

Depuis le *5 novembre 1978,* le Service précité porte le nom suivant:

en français:
Radio Suisse Internationale
en allemand:
Schweizer Radio International
en italien:
Radio Svizzera Internazionale
en anglais:
Swiss Radio International
en espagnol:
Radio Svizzer Internaziunal

L'adresse reste inchangée, à savoir
Giacomettistrasse 1
CH–3000 **Berne 15**

Pro Juventute

Placements de vacances pour enfants suisses de l'étranger
Eté 1979

Possibilités de vacances:
dans des familles suisses
dans des homes d'enfants
en colonie

Participants:
enfants suisses de l'étranger
enfants qui n'ont pas la nationalité suisse mais dont la mère est suissesse
âgés de 7 à 15 ans

Délai d'inscription:
jusqu'au **15 mars 1979**
Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre représentation suisse à l'étranger.

«weltschweizer»
Depuis que le Service des jeunes du SSE organise des camps pour nos jeunes compatriotes à l'étranger, il a constaté que le chant faisait partie intégrante d'un camp et qu'à tout moment l'envie de chanter des mélodies était là. Si en général la mélodie est connue, il en va tout autrement des paroles que les participants ne connaissent que partiellement ou pas du tout. Cette

difficulté est encore augmentée du fait qu'ils parlent différentes langues.
Afin d'entendre des chansons chantées avec entrain et à pleins poumons, nous avons édité un petit recueil des chansons populaires suisses et étrangères également. Contenant les paroles de chansons en allemand, suisse-allemand, français, italien, romanche et anglais, cette brochure peut également animer vos soirées récréatives. Format 10,5 cm x 10,5 cm. 36 pages, 156 chansons en paroles uniquement. Prix de vente fr.s. 2.—. Editeur: Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16.

Camps de ski

Tous les jeunes Suisses de l'étranger âgés de 15 à 25 ans qui aiment le ski ont la possibilité de venir pratiquer ce sport avec nous. Débutant ou avancé, vous pouvez participer à l'un ou l'autre de nos deux camps de ski du printemps. Ils auront lieu aux Crosets dans le val d'Illiez, en Valais. Située à 1600 m d'altitude, cette jolie région offre des conditions d'enneigement et des pistes excellentes. Les dates des camps sont les suivantes:

1er camp: du 20 mars au 29 mars 1979
2e camp: du 30 mars au 8 avril 1979

Nous serions très heureux de vous accueillir parmi nous et, sur demande, vous enverrons volontiers de plus amples renseignements ainsi qu'un bulletin d'inscription. Secrétariat des Suisses de l'étranger, Service des Jeunes, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16.

50. Eidg. Schützenfest **Luzern, 7.–22. Juli 1979**

Tir fédéral Lucerne Tiro federale Lucerna Fiasta federala da tir Lucerna

En 1979, du 7 au 22 juillet, se déroulera à Lucerne, le 50e Tir fédéral, au sein duquel un concours d'honneur est prévu pour les Suisses de l'étranger le **16 juillet 1979.**

S'il va sans dire que les sociétés de tir suisses de l'étranger qui sont au nombre de 36 reconnues officiellement, ont déjà reçu toutes les indications pour cet événement, nous avons le plaisir d'inviter chaque Suisse de l'étranger adepte du tir à y participer à titre individuel.
A côté de la journée de tir précitée, vous aurez l'occasion de participer aux festivités officielles du 14 juillet, dont un cortège, et le 15 à une course surprise en compagnie de votre conjoint, car bien entendu les Suissesses de l'étranger sont cordialement invitées, spécialement pour le tir.
Les personnes intéressées voudront bien remplir le talon ci-dessous et le retourner dûment signé d'ici au 15 janvier 1979 à:

50e Tir fédéral Lucerne
Tir d'honneur des Suisses de l'étranger
à l'att. de M. Werner Baenziger
Fluhmattstrasse 28
CH-6004 **Lucerne**

50e Tir fédéral Lucerne
Je, soussigné(e), désire recevoir toutes les indications pour participer au tir précité et vous prie à cet effet de me faire parvenir ... exemplaire(s) du bulletin d'inscription.

Nom et prénom _____

Adresse complète _____

_____

Date _____ Signature _____

(Veuillez écrire en lettres majuscules)

soit être utile et bon, vient chercher un azile dans les Etats du Roy. Mylord, ne me l'accordez pas Si je suis coupable, car je ne demande point grace et ne crois point en avoir besoin: Mais si je ne Suis qu'opprimé, il est digne de vous et de Sa Majesté de ne pas me refuser le feu et l'eau qu'on veut m'ôter par toute la terre. J'ai cru vous devoir déclarer ma retraite, et mon nom trop connu par mes malheurs. Ordonnez de mon sort, je suis soumis à vos ordres; mais si vous m'ordonnez aussi de partir dans l'état où je suis obeir m'est impossible, et de plus je ne Saurois plus où fuir.
Daignez, Mylord, aggréer les assurances de mon profond respect.»

Celui-ci lui répond déjà le 12 avec bienveillance.

Colombier ce 12 juillet 1762

«Monsieur
j'ecris au Roy pour avoir ses ordres sur votre retraite dans ce pays, en attendant vivez tranquille, je serois tres aise de pouvoir vous faire plaisir et vous rendre service, puisque j'admire votre esprit et respecte vos mœurs.
le Maréchal d'Ecosse
Si voudriez venir ici vous me feriez grand plaisir, j'enverrois un cheval ou une chaise a vous mener, vous resteriez sans gêne aussi longtemps ou aussi peu qu'il vous plaira. Vous trouveriez en moy un vieillard aprochant du Sauvage, quoique peutetre un peu gaté par le commerce des Barbares policés.»

Jean-Jacques désirant vivre en paix avec le pasteur et ses paroissiens, s'approche de celui-ci pour témoigner de son désir de participer à la Sainte-Cène. Tout en faisant ces démarches, il entretient une correspondance active avec ses nombreux amis. Le 20 août, il a la joie de revoir Thérèse Levasseur. La maison qu'il habite est assez mal entretenue et sommairement meublée. Il s'occupe d'y apporter quelques réparations et de compléter l'ameublement.

«Réparations que j'ai faites dans la maison de Mad^e^ Boy de La Tour.
Du 5 aoust
deux clefs de porte l'une pour la petite chambre, et l'autre
pour la chambre au bois 11:18
Du 17 septembre
Deux fenetres neuves
pour la petite chambre 8: 8
Auparavant, Mme Boy de la Tour jugeant qu'un certain nombre de sièges serait utile au Citoyen, a fait faire et envoyer deux fauteuils et 12 chaises de paille.
Voici donc Jean-Jacques Rousseau installé dans notre Vallon. Son séjour, semble-t-il, s'annonce sous les meilleurs auspices. Il est en règle avec les autorités civile et religieuse. Il a trouvé en Mylord Maréchal un vieillard bienveillant, un sage possédant une profonde expérience de la vie et un original vers lequel l'attire une sympathie qu'il sent partagée. Il a déjà une amie en Mme Marianne-Françoise De Luze-Warney, une parente des Roguin qu'il a probablement rencontrée à Yverdon. Cette charmante femme a épousé Jean-Jacques De Luze, fabricant de toiles peintes qui lui aussi se montrera aussi dévoué que sa compagne. Il a fait la connaissance des notables du lieu, le chatelain Frédéric Martinet, le Procureur général, Charles-Guillaume d'Ivernois. La simplicité de ses mœurs lui gagnent le respect et la sympathie des habitants de Môtiers dont certains lui laissent entendre qu'ils ont lu la *«Nouvelle Héloïse»*. Ainsi mis en confiance, le Citoyen se décide à porter l'habit d'Arménien qu'il avait fait faire à Paris quelque temps avant de quitter la France. Ce nouvel équipage pour le moins insolite est accueilli sans commentaires ni quolibets par la population.
Tout serait pour le mieux, dans le meilleur des mondes, semble-t-il, si le Citoyen, trop sensible, n'avait pas à supporter les attaques de ses ennemis ou de critiques injustes ou haineuses. Il se sent obligé de reprendre la plume, se brouille avec la Vénérable classe des pasteurs, mais défendu avec trop de passion et de maladresse par ses amis, il se croit obligé de quitter notre pays, pour échapper à une soi-disant persécution.

Claire Rosselet, ancienne directrice de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel

---

Coin du livre (suite)

«Arts et traditions populaires en Suisse»
Par le texte et par l'image, cet ouvrage révèle les arts et traditions populaires de la Suisse. Le volume se compose de sept chapitres: Diversité de la Suisse, La peinture paysanne, La sculpture sur bois, Verre et céramique, Traditions et fêtes populaires, Les jouets et les costumes, Le travail du fer et des métaux et des textiles. A la fin des différents chapitres de l'ouvrage, les auteurs ont rassemblé des idées originales et ingénieuses de travaux manuels pouvant être exécutés par toute la famille. 144 pages avec photos en couleurs uniquement. Livre disponible en français ou en allemand. Format: 20x27 cm.
Prix fr.s. 29.90 Editions Ringier & Co AG, département Livres, CH-4801 Zofingue.

«Suisse»
D'une lecture facile et plaisante, ce livre écrit par Louis-Albert Zbinden donne une image objective et réaliste de la Suisse. Partant de son origine, il présente dans les chapitres suivants son histoire, son peuple et ses coutumes; son économie, sans oublier sa culture et des aspects touristiques aussi variés qu'intéressants. 190 pages accompagnées de photos noir et blanc. Texte en français. Format 12x18 cm. Collection Petite Planète. Editions du Seuil, 27, rue Jacob, Paris 6.

Remarque: Tous les livres cités peuvent être obtenus par l'entremise du Secrétariat des Suisses de l'étranger.